

# F.A.Q

**resah**  
Campagne de fourniture  
d'énergie

## 1. L'offre de fourniture d'énergie

**La période couverte par le contrat :** Débute à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028 et se termine au 31 décembre 2030. Si vous avez un contrat en cours se terminant après le 1<sup>er</sup> janvier 2028, vous pouvez tout de même adhérer à l'offre en précisant la date de livraison souhaitée. En effet, votre adhésion peut démarrer à n'importe quel moment en 2028, 2029 ou 2030, tant que votre contrat actuel est terminé.

**Les offres :** Vous avez la possibilité d'adhérer aux deux marchés (gaz naturel et électricité) ou bien seulement à l'un des deux.

## 2. Quelle est la période de recensement et quels sont les prérequis ?

**Pour bénéficier de ces deux offres, l'adhésion au Resah n'est pas un pré-requis.**

**Période d'adhésion / recensement :** L'adhésion à l'offre doit se faire durant la période de recensement : **5 mai 2026 → 31 juillet 2026**. Passé ce délai, aucune nouvelle adhésion ne sera possible.

Si vous êtes engagés dans un contrat dont l'échéance est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2028, vous pouvez néanmoins participer à la campagne de recensement en cours en indiquant la date à laquelle vous souhaitez débiter un contrat avec le Resah (sur les périodes 2028, 2029 ou 2030)

**En cas de contrat en cours,** la résiliation du contrat de fourniture en cours reste à la charge de l'adhérent, dans le respect des conditions contractuelles (date de fin d'engagement et préavis). Le Resah peut accompagner et conseiller, mais ne réalise pas la résiliation à la place de l'établissement.

**Période de rétractation :** Maximum 45 jours après avoir reçu l'accusé de réception du Resah qui interviendra une fois vos données techniques contrôlées et approuvées.

**Focus Collectivités :** Possible d'adhérer en groupement (EPCI + communes).

### 3. Comment avoir accès aux offres de fourniture d'énergie ?

#### Actions à réaliser par les établissements intéressés par la campagne :

- **Vous avez bénéficié de la précédente campagne énergie du Resah :**  
Vos besoins existants seront préremplis sur la plateforme Resah Énergies. Il convient de vérifier et de certifier les données (périmètre, sites, puissances, consommations...).  
Accès à la plateforme : [Resah Énergies](#)  
ID : Un mail vous a été envoyé le 05/05/2026 avec vos identifiants
- **Vous n'avez pas bénéficié de la précédente campagne énergie du Resah :**  
Renseignez vos besoins via la plateforme Resah Énergies (sites, puissances, consommations...).  
Demandez vos identifiants et l'accès à la plateforme en remplissant ce document - [Faire ma demande d'identifiants Resah Énergies](#)

---

#### Prise en charge par le Resah dès la finalisation du recensement :

- Vérification et approbation des données transmises par les établissements.
- Demande de compléments ou corrections en cas de données incomplètes ou incohérentes, avant intégration dans la consultation fournisseurs.
- Pilotage des procédures d'achat : Lancement des consultations fournisseurs, attribution des marchés, sécurisation juridique des achats.
- Accompagnement jusqu'au démarrage du contrat, incluant : L'organisation d'un webinaire d'information et d'utilisation de la plateforme ; transmission d'un budget prévisionnel personnalisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2027.
- Accompagnement continu des adhérents : Information et assistance tout au long du processus et suivi contractuel pendant la durée du marché.

### 4. Comment sont constitués les marchés et les lots ?

#### Sanitaire et Médico-social :

- Regroupement des adhérents par périmètre fonctionnel s'il y a un établissement support / porteur.
- Sinon regroupement par zone géographique.
- Les lots incluent tous types de compteurs (gros + petits).

---

#### Collectivités :

- Les collectivités sont regroupées dans un seul MSP dédié.

## 5. Quels sont les critères de sélection des titulaires ?

Le seul critère de sélection est le prix (100%).

---

Les sites ELD peuvent aussi intégrer les marchés.

## 6. Comment faire pour modifier ses sites ou fournisseurs en cours de contrat ?

Il n'est pas possible de changer de fournisseur au cours du marché (des frais de résiliation anticipée seront appliqués en cas de résiliation non autorisée).

---

Les ajouts et/ou retraites de points de livraison se font uniquement via la plateforme du fournisseur.

---

Les fournisseurs ont la possibilité d'ouvrir des branchements provisoires.

## 7. Comment fonctionne l'outil de recensement Resah Énergie ?

Resah Énergies est la nouvelle plateforme permettant de faire votre recensement en ligne en toute facilité. Pour les adhérents historiques, les données sont automatiquement intégrées dans le nouvel outil.

→ Pour plus d'information : [téléchargez le guide d'utilisation](#) et [inscrivez-vous](#) aux sessions de prise en main de l'outil.

---

### Accéder à la plateforme :

- **Vous avez bénéficié de la précédente campagne énergie du Resah :**  
Accès à la plateforme : [Resah Énergies](#)  
ID : Un mail vous a été envoyé le 05/05/2026 avec vos identifiants
  - **Vous n'avez pas bénéficié de la précédente campagne énergie du Resah :**  
Demandez vos identifiants et l'accès à la plateforme en remplissant ce document - [Faire ma demande d'identifiants Resah Énergies](#)
- 

**En cas de données incomplètes ou incohérentes :** Le Resah contacte l'adhérent afin de compléter ou corriger les informations avant leur intégration définitive dans la consultation fournisseurs.

---

**Si vous ne trouvez pas votre catégorie d'établissement :** contactez [relation-adherent@resah.fr](mailto:relation-adherent@resah.fr)

## 8. Comment suivre ma consommation ?

Les fournisseurs proposent un outil de suivi sur leur espace client.

---

Un marché dédié au pilotage des solutions énergétiques sera disponible via le Resah au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

## 9. Comment accéder à mes documents ?

Le CCP et documents contractuels sont disponibles dans l'Espace Acheteur.

---

Les DCE sont consultables après notification des marchés.

---

Le Resah peut, sur demande, communiquer des éléments négociés lors de précédents marchés.

## 10. Quels sont les prix et comment anticiper la volatilité du marché ?

Le coût de l'adhésion figure dans les grilles de frais d'adhésion téléchargeable sur l'Espace Acheteur.

---

Un budget prévisionnel personnalisé pour l'année 2028 est transmis à chaque adhérent au cours du dernier trimestre 2027 afin de faciliter l'anticipation et la planification budgétaire. Les prix ne seront pas connus avant cette date.

---

Le prix dépendra des volumes collectés.

---

Des clauses de revoyure permettent de gérer l'évolution des coûts.  
Exemple : Mécanisme de capacité, l'acheminement, VNU, CEE, etc.

## 11. Comment se passe la facturation et le suivi des contrats ?

Le Resah travaille avec les fournisseurs pour vérifier les factures.

---

Le CCP prévoit la facturation sur consommation réelle.

## 12. Quels sont les avantages de passer par le Resah ?

Des prix négociés (en fonction des conditions actuelles du marché de l'électricité ou du gaz naturel) grâce à la mutualisation des achats.

---

Une sécurisation juridique des achats.

---

Un accompagnement complet.

---

Une visibilité budgétaire.

---

Une réduction de la charge administrative.